



# Confédération Française des Batteries-Fanfaires

C.F.B.F.

B.P. 20 92420 Vaucresson

☎ 01.47.41.94.82

☎ 01.47.01.46.91

✉ [cfbf.siege@gmail.com](mailto:cfbf.siege@gmail.com)

Le

Madame Anne GOUTARD  
Secrétaire générale  
De la Consultation nationale sur l'éducation  
artistique et culturelle : « pour un accès de tous les  
jeunes à l'art et à la culture »  
Ministère de la Culture et de la Communication

Vaucresson, le 9 décembre 2012

Objet : Consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »

Madame,

Comme suite à votre appel du 28 novembre dernier, je vous prie de trouver ci-après notre contribution à la consultation nationale :

## **Thématique 1- Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie**

- De par leur essence associative, les orchestres de batterie-fanfare représentent des territoires : commune, ville, quartier, pays. De par leur rôle particulier citoyen « participation aux commémorations diverses et animation de la cité », des liens forts sont généralement noués avec les représentants élus. La légitimité de l'orchestre est ainsi justifiée et la qualité de celui-ci renforce cette légitimité.
- Dépourvues de critères d'entrée contraignants (argent, compétences), nos associations permettent un accès de tous les jeunes à l'apprentissage musical.
- Dès le début de l'apprentissage, nos jeunes ont une pratique musicale « active » associant l'instrument et la découverte du langage musical.

- La pratique collective est privilégiée : l'apprentissage peut être déjà collectif (cours à 2, 3 voire 4 élèves), ce qui permet très vite des mises en situation individuelle. L'individu ne s'efface pas devant le collectif mais y prend toute sa place.
- La pratique musicale de batterie-fanfare se déroule hors du temps scolaire,
  - Sauf en de rares cas, elle n'est pas intégrée aux structures reconnues de l'enseignement musical (CRC, CRR...). Basé sur le bénévolat en règle générale, l'enseignement est dispensé au sein de l'association, selon ses propres objectifs et critères de qualité. Notre confédération (CFBF), en diffusant son programme, contribue largement à fixer le champs des compétences travaillées.
  - Lorsque l'apprentissage musical est réalisé dans une école agréée, l'élève acquiert une formation complète, qui nécessite un temps important de présence dans l'établissement (formation musicale, chorale, cours individuel, pratique d'ensemble). Parfois, l'association musicale qui a poussé ses meilleurs élèves à intégrer l'école ne trouve pas la réponse attendue en retour, faute de l'emploi du temps impératif trop chargé des élèves.
- les associations musicales et les structures musicales agréées suivent des chemins parallèles qui ne se croisent jamais.
- Quelques pistes d'amélioration :
  - Intégration de l'enseignement des instruments naturels dans les compétences requises pour les DE d'instruments à système (idem pour tambour/percussion).
  - Par voie de conséquence, permettre l'apprentissage des instruments naturels dans les écoles agréées.
  - Création d'un véritable statut de « musicien intervenant » dans les associations musicales comme il en existe pour les classe de l'Education nationale.
  - Favoriser les possibilités d'actions croisées et projets entre associations musicales et écoles de musique.

## **Thématique 2- Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle**

- Notre confédération a mis en place un réseau national de « musiciens-conseils » dont le rôle est d'assister les cadres bénévoles des associations locales et de leur apporter une formation pédagogique et artistiques. Les résultats en ce sens sont plus qu'encourageants. Malheureusement, l'amputation importante de notre subvention pour créer le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs a réduit considérablement notre champ d'action en ce domaine. Aussi, il serait essentiel de mettre en place des « musiciens intervenants » spécialisés pour la batterie-fanfare à l'échelle départementale notamment.
- Nous attendons une véritable prise en compte au sein des instances culturelles départementales de l'existence et de la spécificité des associations musicales et de leurs fédérations représentatives, bien souvent les « parents pauvres » de ces instances.

### **Thématique 3- Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture**

- Nos orchestres sont associatifs. Cette banalité est pourtant riche de sens :
  - Notre pratique culturelle, effectuée dans le cadre des loisirs, est hors du champ de « l'école ». La pratique n'est pas jugée, évaluée ou sanctionnée en tant que telle.
  - Notre pratique culturelle est multi-générationnelle. Le petit apprend au contact du plus âgé qui lui-même peut apprendre du plus petit.
  - Notre pratique culturelle est génératrice de lien social. L'association, qui peut être un refuge, est en tous cas bien souvent une seconde famille, et dans certains territoires ruraux, bien souvent l'unique lieu de pratique de la musique.
  - Notre pratique collective est basée sur l'unicité du résultat : la production d'une prestation musicale, la plus belle possible, viendra récompenser l'action de chacun. Mais l'orchestre de batterie-fanfare a une spécificité : sa composition originale d'instruments naturels. Sa finalité musicale est par essence liée à cet assemblage incontournable de tous les instruments requis. Un instrument (instrumentiste) est manquant et c'est tout l'édifice qui s'écroule car rien ne pourra être produit. Cela renforce, inconsciemment certainement ; le lien qui unit les membres de l'orchestre.
  - L'ouverture de notre esthétique musicale aux autres courants est impérative. Nous devons encourager tous les projets qui décloisonnent les pratiques, qui mêlent les genres, qui ouvrent nos orchestres vers d'autres horizons. Notre confédération est pionnière en ce domaine.

### **Thématique 4- Le numérique et les nouveaux médias : quelle place dans l'éducation artistique et culturelle ?**

En ce domaine, faute de moyens spécifiques, nous en sommes aux balbutiements en matière d'apprentissage et de pédagogie, les avancées étant dues presque exclusivement à l'initiative de passionnés.

La communication, par contre, se trouve considérablement améliorée par ces nouvelles techniques.

### **Thématique 5- Mieux former les acteurs**

Voir thématique 1-

Restant à votre disposition pour une suite éventuelle à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le président

Gabriel Ferrand

Vice-président chargé de l'action administrative